



CSAL du 4 octobre 2023

Compte-rendu

Vos élus FO sont tout d'abord intervenus en lisant notre déclaration liminaire dénonçant les méthodes de management de notre DRFIP dans le cadre des restructurations en cours.

1) Point médecine de prévention :

Le Docteur LAGADOU, médecin du travail, est intervenu en propos liminaires en constatant le manque de médecin du travail dans le RHONE, ce qui est commun à l'ensemble du secteur (public et privé). Il n'y a que deux médecins et une infirmière actuellement pour les agents de la CAE, ce qui est clairement insuffisant.

Cet état de fait risque de ne pas être arrangé dans la future Mini-CAE, compte tenu qu'aucun local médical n'y est prévu.

Les prochaines convocations des agents pour leurs visites médicales vont-elles se dérouler à la cafétéria elles aussi ? (pour rappel depuis mars 2023, 380 agents ont été convoqués par la DRFIP).

2) Point sur la situation du site de Bron : à la demande de l'intersyndicale ce point a été invoqué en premier lieu.

La DRFIP n'a fourni aucune information précise quant à la date de la réintégration des Services sur le site de Bron.

Une fourchette allant du 01/01/24 au 01/07/24 (engagement de la Direction) a été donnée pour les services de gestion et la date du 01/01/25 pour l'accueil, du fait qu'il s'agit de la zone la plus touchée par l'incendie, et de l'impossibilité de réintégration durant la campagne IR et les vacances scolaires. La Direction indique être tributaire des entreprises, des assurances et du propriétaire.

L'avancée des travaux sur le site est la suivante :

Dépollution de niveau 1 (nettoyage en surface) réalisée en totalité. Travaux d'électricité 1^{er} étage et rdc partie arrière effectués. Qualité de l'air retrouvée.

Reste la dépollution de niveau 2 (ouverture des objets) baie de brassage et matériel informatique.

Un diagnostic n'a pas pu être réalisé quant à l'état du réseau informatique.

La centrale sécurité incendie a été remplacée.

Les parties de décoration en boiseries doivent être retirées car elles dégagent une forte odeur, celle-ci n'est pas dangereuse cependant pour les agents.

Des fenêtres en hauteur dont les carreaux sont cassés doivent encore être remplacés.

Pour l'heure aucun agent ne peut se rendre sur le site pour récupérer ses effets personnels sans la présence du chef de service.

Les équipements RQTH et associés seront ramenés, sous dizaine, à leur détenteur.

La DRFIP va fixer une visite du site avec les représentants du personnel avant la réintégration des services.

En ce qui concerne le SGC, la piste qui est privilégiée à l'heure actuelle est de rester à Saint-Priest, pour rappel, il s'agit d'un service de 30 personnes et le contrat de bail court jusqu'en octobre 2025. FO-DGFIP 69 dénonce le recours prolongé à des locaux prévus pour 17 personnes, pas pour 30.

Suite au départ forcé des différents services, l'installation d'un second point de « cantine » est suspendu du fait de la baisse du nombre d'agents dans les lieux.

Enfin, la DRFIP a remercié le travail effectué par les services BIL et Immobilier qui travaillent désormais depuis plusieurs mois sur le chantier. FO DGFIP s'associe à cet hommage pour saluer le travail des agents de ces services déjà touchés par les travaux relatifs à la nouvelle CAE et lourdement chargés par les dégâts du NRP

3) La fusion des secteurs d'assiette du SIP de Tarare :

La DRFIP souhaite fusionner les secteurs d'assiette du SIP de Tarare.

Pour ce faire elle invoque une organisation simplifiée au niveau RH et une meilleure répartition des tâches, rendue nécessaire par la croissance du télétravail.

Depuis quand le télétravail est-il un problème ? Le télétravail est utile quand cela arrange la DRFIP, comme pour palier au manque de M² à la Mini-CAE ou sur d'autres sites, mais pose problèmes dans certains cas ?!

Vos élus FO ont voté contre cette proposition de réorganisation, qui n'est basée sur aucun fondement réel, si ce n'est pouvoir faire à terme des économies d'échelle sur les effectifs et fermer le site dans un futur NRP...

4) Les restructurations du Contrôle fiscal :

La DRFIP dément l'absence de dialogue car elle considère qu'une concertation avec les services concernés a eu lieu le 5 juin dernier.

Vos élus FO DGFIP RHONE ont dénoncé la façon dont a été menée cette réforme :

- absence de concertation des chefs de service en amont, prévenus par téléphone, une heure avant la réunion de présentation : quelle absence de considération pour vos collaborateurs !
- absence de concertation des agents en amont, ne sont-ils pas pourtant les véritables « sachants » ?
- absence de données chiffrées susceptibles de justifier le projet, si ce n'est une volonté nationale de « réformer » le CF, et plus particulièrement en supprimant les PCE,
- les structures sont prédéfinies et on organise des GT a posteriori sans trop savoir comment on va organiser la réforme. Qui va où ? Qui fait quoi ?

La DRFIP du RHONE veut faire du zèle et s'inscrit pleinement et de façon plus aventureuse dans la réforme du CF :

a) La question des PCE :

N'est-il pas dénoncé en Centrale que le data mining n'est pas assez performant vis à vis de l'auto programmation (rapport d'audit de la Centrale relative aux PCE fin d'année dernière, où il est clairement mentionné que l'auto programmation a un meilleur rendement et rapporte plus que le data-mining, le but est donc d'enlever SIRIUS PRO aux PCE pour qu'ils ne fassent plus de requêtage...), dans la même mouvance vous proposez que les PCE ne fassent plus d'expertises qui seraient confiées aux SIE ? Et pour cause, l'expertise permet aux collègues des PCE de programmer des fiches 3909 justement, c'est à dire de l'auto programmation. Sachant qu'ils le font avec une « GARE » complètement obsolète au vu des nouvelles réalités économiques et fiscales du terrain...mais que l'Administration n'a jamais cru bon de modifier...Tous les coups sont permis dans ce cas !

La DRFIP mentionne dans son courrier explicatif que le taux d'affaires à faible rendement reste élevé sans fournir une étude statistique de la provenance des

AFR ni des taux et résultats entre la programmation départementale ou issue du « Data mining ».

Si on transfère l'expertise dans les SIE : avec quels moyens, les SIE sont déjà complètement engorgés dans leurs travaux actuels, comment leurs en rajouter ? Si on transfère les expertises à la DAJ, comme laisserait sous-entendre les derniers travaux en cours ? Avec quels moyens ?

Il est question de 16 agents PCE qui seraient intégrés dans une cellule expertise, c'est insuffisant pour faire de la bonne programmation, preuve en est que ni les services ni les sachants n'ont été consultés avant de déstructurer la sphère du CF...

Et la bonne programmation cela passe aussi par l'étude des remboursements de crédits de TVA, qui permet justement aux PCE de programmer des vérifications...et on dirait bien que l'on ne veut plus de programmation départementale..

Les PCE ne veulent pas devenir une chambre d'enregistrement des listes data-mining.

De façon sous-jacente à cette nouvelle organisation notamment que les BDV deviendraient toutes des BAC (voir ci-dessous) cela sous entend que les PCE et agents des PCRP vont faire également des vérifications, les plus légères...CSP, vérifications « simples » sur place, corrélées ESFP/CFE...Or, si les agents des PCE et des PCRP ont choisi ces structures c'est bien parcequ'ils ne souhaitent pas faire de la vérif à temps quasi plein !

b) La questions des BDV transformées en BAC : dossiers à forts enjeux, complexes, profil pénal...

Pour les agents des BDV ne faire que des dossiers complexes n'est pas tenable sur le long terme, les vérificateurs ont besoin de travaux plus simples pour pouvoir souffler entre deux dossiers importants.

Le CFE est de plus en plus difficile, nous avons affaire à une organisation quasi industrielle de la fraude : fausses factures, ventes sur internet, néo banques souvent non répertoriées même sur Evafisc.

c) Question des divisions CF et DAJ liée aux BAC :

Problème du nombre d'agents en Direction et du fait que à supposer qu'il y ait assez de dossiers à profil BAC pour toutes les BDV, comment va s'effectuer le visa de ces notifications par les collègues DAJ et DIV CF?

Enjeux de protection des collègues des BAC (rédacteurs des notifications) pour éviter que les contribuables ne se retournent contre eux si le dossier est poursuivi au pénal et qu'il y a un quelconque soucis de procédure (conclusion par ex...), il faut un visa approfondi pour que la procédure soit parfaite.

d) La question du recouvrement :

Vous indiquez que l'indicateur recouvrement des créances CFE n'est pas bon, or si nous avons un bon niveau de dossiers à profil pénal et « fraudaugène », pensez-vous vraiment que les gérants de société nous attendent pour organiser leur insolvabilité ? Que ce soit au niveau de leur société, qui ne servent bien souvent pour payer leurs dépenses personnelles avant de disparaître en liquidation judiciaire...les soldes bancaires sont souvent à zéro, même au cours de leur existence... et au niveau du gérant, si il est resté sur le territoire français bien souvent il s'est arrangé pour n'avoir aucun patrimoine saisissable...

e) La question des locaux :

Le fait de regrouper tout le monde sur le même étage de la CAE, les personnes vont devoir s'entasser et cela va porter préjudice à la qualité de travail des agents, et postes travailler autrement ne sont pas faits pour y travailler une pleine journée !

f) la question RH :

Qui dit restructurations, dit périmètre de la mission pour les PCE et PCRCP ? Mission pastillée « expertise » ou mission pastillée « PCE/PCRCP » ? Car ce ne seront pas les mêmes règles de gestion.

- si c'est sur l'**expertise** tous les agents qui auront été « topés » sur cette mission doivent suivre leur mission.

Comment la DRFIP va t'elle pastiller les agents si elle choisit cette option (et compte tenu du fait que les agents des PCE font plusieurs choses, dans quelles mesures peut-on les cantonner sur cette tâche d'expertise exclusivement parce que ça arrange la DRFIP ?).

- si c'est sur la sphère «PCE /PCRCP» : règle de l'ancienneté dans le grade et échelon qui s'applique.

A midi, suite à l'appel intersyndical, le CSAL a été « envahi » par environ 70 collègues inquiets de leur devenir et opposés à cette restructuration brutale et décidée unilatéralement.

La DRFIP évoque à nouveau le dialogue social mais se refuse à répondre à l'ensemble des questions posées par les collègues, elle argue du fait que ces dernières doivent être relayées aux OS. Où est-il alors le dialogue ? Quand il répète maintes et maintes fois aux OS que son projet, qui est l'un de ses grands objectifs pour les 4 prochaines années, va passer ? Après son monologue, le président du CSAL est parti, indiquant un emploi du temps restreint.

Ce comportement a édifié de nombreux agents présents. La brutalité et le mépris, l'absence d'écoute comme mode de « dialogue social »

Vos élus FO DGFIP n'en resteront pas à ce niveau d'incertitude et de non réponse de la part de la DRFIP, nous avons demandé une remise à zéro de cette réforme et que de VRAIS groupes de travail soient prévus afin que les agents concernés soient véritablement écoutés sur ce sujet et que leur propositions soient enfin prises en compte afin que le contrôle fiscal dans le RHONE ne soit pas considéré comme un laboratoire d'expériences bringuebalantes d'un pseudo savant...